

Législature

: 2016 - 2021

Année

: 2016

Séance

2

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Date: 21.11.2016/mm

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AOUT 2016	3
3.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
4.	Courrier	4
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	4
5.1	Votations du 25 septembre 2016	5
6.	PREAVIS 07/2016 ; AUTORISATIONS GENERALES - LEGISLATURE 2016-2021	6
7.	Preavis 08/2016: Demande de credit pour l'amenagement d'une aide a la traversee au carrefour des routes de la Claie-aux-Moines, l'Ancienne-Poste et Nialin	,
8.	PREAVIS 09/2016: DEMANDE DE CREDIT POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU INFORMATIQUE DANS LES BATIMENTS DU COMPLEXE SCOLAIRE	
9.	RAPPORT 10/2016: MOTION DU 29 AOUT 2016 DE M. PHILIPPE GROSFILLIER, CONSEILLER COMMUNAL, INTITULEE « DES PATROUILLEURS SCOLAIRES A SAVIGNY »	
10.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	12
10.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	.12
10.2	Informations données par M. Gilbert Regamey	.13
10.3	Informations données par M. Daniel Métraux	.13
10.4	Informations données par M. Louis Pipoz	
	10.4.1 Patrouilleurs	
	10.4.2 ASIJ	
	10.4.3 Travaux	
10.5	Informations données par M. Jean-Claude Rochat	
	10.5.1 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)	
	10.5.2 Vitesse	
11.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	14
11.1	Glyphosate	.14
11.2	Le Courrier	.15
113	Avenir de la noste à Savigny	15

Salutations

M. le Président ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, Mmes et MM. les représentants de la presse, Mmes et MM. dans le public.

1. APPEL

Présidence: M. Claude Lavanchy

Sont excusés: M. Bernard Borloz

M. Gérard Lavanchy Mme Isabelle Müller

Est absente : Mme Christine Rappaz

Sont présents: 56 conseillères et conseillers

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AOUT 2016

La discussion concernant le procès-verbal est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à une large majorité et une abstention.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 12 octobre 2016, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2016
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Courrier
- 5. Communications du Bureau
- 6. Préavis 07/2016 Autorisations générales : législature 2016-2021
- 7. Préavis 08/2016 Demande de crédit pour l'aménagement d'une aide à la traversée au carrefour des routes de la Claie-aux-Moines (RC 701-B-P) l'Ancienne-Poste et Nialin
- 8. Préavis 09/2016 Demande de crédit pour l'installation d'un réseau informatique dans les bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9)
- 9. Rapport 10/2016 Motion du 29 août 2016 de M. Philippe Grosfillier, Conseiller communal, intitulée « Des patrouilleurs scolaires à Savigny »
- 10. Communications de la Municipalité
- 11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. COURRIER

M. le Président a reçu la correspondance suivante :

- Courrier de Mme Poget au nom de l'ABRAL, Association des Bénévoles auprès des Requérants d'Asile de Lavaux, du 6 octobre 2016, afin de diffuser un événement de la manière la plus large possible, ce qui justifie la présence d'un flyer à votre place, vous invitant à participer à une soirée d'information le mercredi 7 décembre 2016 dans cette salle.
- Courrier de la Municipalité du 10 octobre 2016 invitant le Président à convoquer le Conseil communal en séance ordinaire, le lundi 21 novembre 2016, avec les différents points indiqués à l'ordre du jour.
- Courrier de la Croix Bleue Romande, daté du 2 novembre 2016, avec en titre : « Soutien à nos activités, une idée pour l'attribution des jetons de présence de votre Conseil communal ». Le Président ne souhaite pas revenir, dans le cadre du Conseil sur la destination des jetons de présence. Il rappelle que chaque Conseillère et chaque Conseiller recevra la somme de ses jetons à la fin de la première l'année de cette législature, soit au 30 juin 2017. Il estime par ailleurs que chacun est libre de donner cet argent aux œuvres de bienfaisance de son choix. Si, parmi les Conseillères et les Conseillers certains désireraient attribuer tout ou partie de leurs jetons de manière anticipée, ils peuvent le faire directement sur le compte de la Croix Bleue Romande, 1022 Chavannes-près-Renens, CCP 10-586-2.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président indique qu'au terme de la séance de ce soir, les membres des quatre commissions *ad hoc* des préavis 07/2016, 08/2016, 09/2016 et 10/2016 sont priés de passer auprès de la secrétaire afin de recevoir leurs indemnités.

Le Président rappelle qu'avec la convocation à la séance de ce soir, deux documents avec coupon-réponse ont été transmis. L'un concernant les coordonnées postales ou bancaires, (s'agissant du versement des jetons de présence), l'autre concernant la participation au cocktail-dînatoire du 2 décembre 2016, avec un délai de retour fixé au 23 novembre 2016.

Le Bureau a d'ores et déjà reçu de nombreuses réponses et ceux qui n'auraient pas encore rendu leur/s coupon/s peuvent le faire à la fin de la présente séance. Ils en sont d'ores et déjà remerciés.

5.1 Votations du 25 septembre 2016

A l'art. 29 du Règlement du Conseil, il est précisé que le Président communique au Conseil le résultat des votes et des élections. En date du 25 septembre 2016, se sont tenues des votations fédérales. Trois objets ont été soumis peuple.

Objet 1 – Initiative populaire «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)»

REFUSE A 59,26% AU NIVEAU COMMUNAL
REFUSE A 57,00% AU NIVEAU DU DISTRICT
REFUSE A 53,70% AU NIVEAU CANTONAL
REFUSE A 64,00% AU NIVEAU FEDERAL

Objet 2 – Initiative « AVS Plus : pour une AVS forte »

REFUSE A 54,03% AU NIVEAU COMMUNAL
REFUSE A 53,90% AU NIVEAU DU DISTRICT
ACCEPTE A 50,20% AU NIVEAU CANTONAL
REFUSE A 59,04% AU NIVEAU FEDERAL

<u>Objet 3 – Loi fédérale sur le renseignement (Lrens)</u>

ACCEPTE A 76,62% AU NIVEAU COMMUNAL
ACCEPTE A 76,80% AU NIVEAU DU DISTRICT
ACCEPTE A 74,20% AU NIVEAU CANTONAL
ACCEPTE A 65,50% AU NIVEAU FEDERAL

La participation s'est élevée :

A 51,50% AU NIVEAU COMMUNAL
A 50,40% AU NIVEAU DU DISTRICT
A 45,60% AU NIVEAU DU CANTON ET ENFIN
A 42,60% AU NIVEAU FEDERAL

Le Président profite de cette tribune pour rappeler aux Conseillères et Conseillers le scrutin du 27 novembre 2016. Un seul objet est soumis au peuple, mais il est d'importance.

Le Président remercie M. Pouly qui, à partir de la photothèque du Savignolan, a réalisé un document permettant à chacun de pouvoir mettre un nom sur un visage.

Preavis 07/2016: Autorisations generales - Legislature 2016-2021

M. le Conseiller Michel Libal, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

En conclusion, et à l'unanimité, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- 1. D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre 2021, les autorisations générales suivantes :
 - 1.1. Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, avec un plafond de CHF 500'000.00 pour la législature.
 - 1.2. Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par cas, avec un plafond de CHF 100'000.00 pour la législature.
 - 1.3. Autorisation générale de plaider devant toutes les instances, tant comme défenderesse que comme demanderesse, avec les pouvoirs de se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
 - 1.4. Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions jusqu'à CHF 50'000.00 par cas.
 - 1.5. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 par cas, la justification de la dépense étant incluse ultérieurement dans une demande de crédit complémentaire.
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.

Le Président remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion avant de passer au vote. Il donne lecture des conclusions du préavis 07/2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°07/2016 du 16 septembre 2016,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE:

- 1. D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre 2021, les autorisations générales suivantes :
 - 1.1. Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, avec un plafond de CHF 500'000.00 (cinq cents mille francs) pour la législature.
 - 1.2. Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 (trente mille francs) par cas, avec un plafond de CHF 100'000.00 (cent mille francs) pour la législature.
 - 1.3. Autorisation générale de plaider devant toutes les instances, tant comme défenderesse que comme demanderesse, avec les pouvoirs de se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
 - 1.4. Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions jusqu'à CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas.
 - 1.5. Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, la justification de la dépense étant incluse ultérieurement dans une demande de crédit complémentaire.
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 07/2016 est accepté à une très large majorité, avec une abstention.

7. PREAVIS 08/2016: DEMANDE DE CREDIT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIDE A LA TRAVERSEE AU CARREFOUR DES ROUTES DE LA CLAIE-AUX-MOINES, L'ANCIENNE-POSTE ET NIALIN

M. le Conseiller Daniel Rossier, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 08/2016 en tenant compte des remarques apportées et d'accorder un crédit de CHF 217'000.00 pour cette réalisation.

Le Président invite ensuite M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions du rapport de la CoFin.

Conclusions

C'est à l'unanimité que la CoFin accpete ce préavis et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 217'000.00 TTC pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le préavis 08/2016;
- 2. d'admettre le mode de financement proposé ;
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit proposé.

Le Président remercie les deux commissions et les deux rapporteurs pour leur travail ; il ouvre la discussion.

- M. le Conseiller Peter Weier indique, en préambule, être favorable au projet d'aide à la traversée par une sécurisation du carrefour. De plus, il trouve excellente et encourageante l'idée d'installer à cet endroit une place de stationnement pour les vélos. Il existe actuellement un trottoir menant du village jusqu'à ce carrefour. Les vélos qui utilisent la route, chaussée montante, jusqu'au dos-d'âne de la Métraude, n'avancent normalement que lentement. Il y a de plus en plus de cyclistes sur ce tronçon, surtout le matin. Les voitures qui souhaitent dépasser un cycliste, chaussée montante, sans mordre la ligne continue, ne laissent forcément pas beaucoup de place à ce dernier. Il s'ensuit :
- 1) énervement ou crispation de l'automobiliste pressé de dépasser ;
- 2) mise en danger du cycliste qui risque d'être déséquilibré par cette manœuvre de dépassement.
- « Quelle serait la solution, comment pourrait-on rendre le trottoir utilisable mixte piétons / cyclistes jusqu'à la hauteur du dos-d'âne du lieu-dit la Métraude et aider ainsi à sécuriser les cyclistes. Il me semblait que M. le Municipal Regamey en a parlé lors de la dernière séance du Conseil. Est-ce qu'une réflexion dans ce sens est en cours à la Municipalité qui pourrait éventuellement être jointe à ce préavis ? Ce n'est pas un postulat que je pose mais une question ».
- M. le Municipal Gilbert Regamey relève que la remarque de M. le Conseiller Peter Weier est pertinente. « Toutefois, le problème c'est que le trottoir qui monte jusqu'à l'Ancienne-Poste n'est pas assez large pour pouvoir faire une bande mixte cyclable et piétonne. Ça veut dire qu'il faudrait l'élargir de cinquante à soixante centimètres sur toute la longueur, ce qui demande un investissement énorme. Cela n'est pas prévu mais on peut toujours réfléchir par la suite. Pour l'instant cela représenterait de gros frais. On ne va pas interdire aux vélos de passer mais on ne pourra pas légaliser comme quoi ils peuvent employer le trottoir ».
- M. le Conseiller Diego Braguglia remarque qu'effectivement le carrefour est difficile. Il pose la question de savoir s'il est possible également d'améliorer la circulation sur le chemin des Gavardes qui devient maintenant beaucoup plus dangereux avec cette nouvelle disposition, soit en allant vers les Gavardes soit en revenant.

M. le Municipal Gilbert Regamey indique qu'au carrefour, l'entrée du chemin des Gavardes va être sécurisée avec le projet. « Vous avez actuellement des gens qui viennent depuis les Gavardes et qui prennent la piste de gauche, si on veut, et après ils s'enfilent dans la circulation et on est souvent en conflit avec le chemin qui va à l'Ancienne-Poste. Je crois que comme il est dessiné ici on va plutôt le sécuriser déjà aujourd'hui ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et, avant de passer au vote, donne lecture des conclusions du préavis 08/2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°08/2016 du 22 septembre 2016,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE:

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 217'000.00 (deux cent dix-sept mille francs) TTC pour la réalisation des ouvrages et travaux tels que décrits dans le préavis.
- D'admettre le mode de financement proposé.
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 08/2016 est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS 09/2016: DEMANDE DE CREDIT POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU INFORMATIQUE DANS LES BATIMENTS DU COMPLEXE SCOLAIRE

M. le Conseiller Boris Hornemann, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

En conséquence, considérant que :

- le bien-fondé et l'utilité d'un tel réseau informatique sont hautement justifiés et ne sauraient être mis en cause ;
- l'informatique pédagogique fait partie des prestations à fournir par les communes ;
- les procédures d'appel d'offre et évaluation des offres reçues ont été respectées;

la Commission propose, à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter la résolution suivante :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 (cent trente mille francs) pour l'installation d'un réseau informatique dans les bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9),
- D'admettre le mode de financement proposé,
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Le Président invite ensuite M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions du rapport de la CoFin.

Conclusions

C'est à l'unanimité que la CoFin accpete ce préavis et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 TTC pour l'installation d'un réseau informatique telle que décrite dans le préavis 09/2016,
- 2. D'admettre le mode de financement proposé,
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Le Président remercie les deux commissions et les deux rapporteurs pour leur travail ; il ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Nicole Félix a une question pour la Commission ad hoc qui, dans ses conclusions, indique que c'est à la majorité de ses membres que le préavis a été adopté. Il n'y a pas de rapport de minorité et elle souhaiterait que l'on puisse préciser quelles étaient éventuellement les dissensions et que l'on donne quelques explications à ce sujet.

- M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique qu'il n'était pas d'accord avec les conclusions de la Commission, pour les raisons suivantes. « Nous n'avons pas eu à disposition de plan sur le schéma d'installation, ce que l'on fait d'habitude, et nous l'avons reçu aujourd'hui. C'est un document que j'estime avoir été fait un peu dans la précipitation ; il n'est pas très précis. Je trouvais aussi que la solution devait être soumise au CTIP Centre technique d'informatique pédagogique et elle n'a pas été soumise sous forme de plan tel qu'on souhaitait l'avoir. L'urgence de mise à disposition nous a été lue lors d'une commission, tout récemment, c'est un mail qui est également arrivé dans la précipitation, et je me demandais aussi pourquoi le *Wi-Fi* ne se trouvait pas partout, dans toutes les classes alors qu'il y a un gros investissement qui est consenti ».
- M. le Municipal Louis Pipoz souhaite répondre aux différentes interventions de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher. « Concernant les plans, pour des raisons de délais et d'économies, et partant du fait qu'une entreprise électrique connaît parfaitement le complexe scolaire, nous avons fait le choix, avec la société MGM Architectes Associés SA, de préparer un cahier des charges avec l'électricien, ce qui était largement suffisant pour obtenir des soumissions. Concernant le CTIP, une réunion a eu lieu avec M. Géraud et l'électricien qui a bien pris note des standards minimum exigés par le CTIP pour le fonctionnement du futur réseau. Concernant le troisième point, à savoir pourquoi toutes les classes n'ont-elles pas été équipées, je précise que le réseau lui-même, c'est-à-dire l'infrastructure, sera posé dans les deux bâtiments qui composent le complexe scolaire. Comme on a des classes de 1P et 2P pour le moment ces classes n'ont nul besoin du *Wi-Fi*. Le moment venu, si on devait avoir d'autres élèves dans ces salles de classes, il suffira de poser une borne *Wi-Fi*. Le prix d'une borne *Wi-Fi* c'est grosso modo CHF 1'500.00 ».
- M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher n'est pas satisfait de la réponse. Cependant la parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis 09/2016, avant de passer au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°09/2016 du 28 septembre 2016,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE:

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 (cent trente mille francs) pour l'installation d'un réseau informatique dans les bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9), telle que décrite dans le préavis.
- 2. D'admettre le mode de financement proposé,
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 09/2016 est accepté avec 14 abstentions.

9. RAPPORT 10/2016: MOTION DU 29 AOUT 2016 DE M. PHILIPPE GROSFILLIER, CONSEILLER COMMUNAL, INTITULEE « DES PATROUILLEURS SCOLAIRES A SAVIGNY »

Mme la Conseillère Moira Simanis, rapporteuse, est priée de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

La Commission vous recommande, à l'unanimité, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions de la Municipalité, soit :

- Prendre acte que la motion du 29 août de M. Philippe Grosfillier, Conseiller communal, intitulée « Des patrouilleurs scolaires à Savigny » est irrecevable, à forme des articles 74 alinéa 5, lettre f RC (Règlement du Conseil) et 31 alinéa 4, lettre f LC (Loi sur les Communes),
- 2. Prendre acte du rapport de la Municipalité du 20 septembre 2016.

Le Président remercie la Commission et sa rapporteuse pour leur travail.

Le Président tient également à présenter ses excuses au Conseil communal, ainsi qu'à la Municipalité pour l'erreur commise dans la procédure du traitement de cette motion. Il précise encore que le Conseil n'a pas à débattre sur l'irrecevabilité de cette motion. La Municipalité a analysé l'objet de la motion et ainsi répondu à l'attente d'une majorité des Conseillers, avec diligence, ce dont elle est remerciée. Compte tenu du fait qu'une commission ad hoc a étudié le rapport de la Municipalité, le Président ouvre la discussion sur le chapitre 2 du rapport 10/2016.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier indique avoir eu un petit choc, à la réception des préavis qui seront traités lors de la prochaine séance du conseil, notamment à la vue du Postulat de M. Perreten (*recte* Ballif) de 2013. Ceci dit, il tient à remercier la Municipalité, en particulier M. le Municipal Pipoz pour les efforts fournis. « Nous avons en effet maintenant des patrouilleurs scolaires et cela malgré le sort réservé à ma motion et je tenais à en remercier la Municipalité ».

Mme la Conseillère Moira Simanis tient à attirer l'attention des Conseillères et des Conseillers - en fonction de ce qui a été écrit dans les autres rapports concernant le budget et les coûts - . sur la phrase de la Municipalité, dans son rapport (p. 6) qui précise que le coût d'un patrouilleur scolaire pour un passage piéton s'élève à CHF 12'200.00 par année, toutes charges sociales comprises.

« Il faut quand même être conscient que la charge pour trois patrouilleurs scolaires s'élève à presque un demi-point d'impôts. Si c'est le coût multiplié par trois pour trois patrouilleurs scolaires »

M. le Municipal Louis Pipoz précise que les CHF 12'200.00 par an sont fixés pour un passage piéton, peu importe finalement le nombre des patrouilleurs. « Pour la surveillance d'un passage piéton, quatre fois par jour, quatre jours et demi par semaine, c'est CHF 12'200.00 par année ».

Mme la Conseillère Moira Simanis indique qu'elle avait compris - par erreur - qu'il était question de trois passages piétons à assurer et non d'un seul.

M. le Municipal Louis Pipoz relève qu'il a toujours été question du passage piéton situé entre le bâtiment communal et l'arrêt des bus. « S'agissant des CHF 12'200.00 par an, que l'on mette une personne ou trois personnes pour faire ce travail, les horaires correspondent à une demi-heure le matin, une demi-heure en fin de matinée, une demi-heure en début d'après-midi et une demi-heure à la fin de l'après-midi scolaire. On arrive à CHF 12'200.00 pour un passage piéton, peu importe finalement le nombre de personnes qui assume cette activité ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le rapport 10/2016 de la Municipalité est accepté à la majorité, avec trois avis contraires et sept abstentions.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

10.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté le préavis 07/2016 concernant les autorisations générales. Elle n'a pas de communication particulière, se réservant pour la séance du 2 décembre prochain.

10.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie les Conseillères et les Conseillers pour l'acceptation du préavis 08/2016 relatif à l'aide à la traversée au carrefour des routes de la Claie-aux-Moines, Ancienne-Poste et Nialin.

10.3 Informations données par M. Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux n'a pas d'information à donner.

10.4 Informations données par M. Louis Pipoz

10.4.1 Patrouilleurs

M. le Municipal Louis Pipoz souhaite faire une petite parenthèse sur le sujet des patrouilleurs. Il n'est pas évident de trouver des personnes qui s'engagent pour cette activité, bien qu'elle soit rétribuée. Il rappelle qu'il s'agit de CHF 28.00 / heure. Il manque toujours un patrouilleur. « J'ai pu faire appel pour que la Police accepte de faire la formation d'un employé communal. En l'état, je dispose de deux patrouilleuses qui se complètent parfaitement mais il me manque toujours un patrouilleur et cela malgré la publicité qui a été faite de manière très large, j'attends toujours. C'est avec plaisir, si vous connaissez quelqu'un qui serait prêt à faire troisième remplaçant, je suis preneur ».

10.4.2 <u>ASIJ</u>

Pour rappel, aura lieu le 7 décembre 2016, à 20 h. 00, aux Cullayes, le Conseil intercommunal de l'ASIJ. « A part les représentants de ce Conseil qui sont au Conseil intercommunal, sont invitées à venir (c'est public) toutes les personnes intéressées de suivre ce qui se passe au sein de l'ASIJ ».

10.4.3 Travaux

S'agissant du collège du Raffort à Mézières, les travaux touchent à leur terme. De ce côté-là les délais seront respectés. Il en va de même pour la construction du collège à Servion. Si les travaux continuent à cette cadence, le collège sera prêt pour la rentrée 2017-2018. « Enfin, concernant Carrouge, à ce jour, nous attendons toujours la confirmation écrite de Mme de Quattro pour préciser encore ce projet qui a encore quelques contours un peu flous et sur lequel on va devoir encore travailler. Je reviendrai devant vous, début 2017, concernant le plafond d'endettement de l'ASIJ ».

10.5 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

10.5.1 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle que, comme l'a dit M. le Municipal Pipoz au sujet de l'ASIJ, le Conseil Intercommunal de l'ASEL se réunira le 29 novembre 2016. La séance est publique.

10.5.2 Vitesse

Pour rappel, il y a toujours des soucis de vitesse des véhicules sur les routes de Chexbres et de Lutry. Depuis la déviation du trafic, on trouve approximativement un taux de 22% de véhicules dépassant la limite de vitesse, sur amendes et dénonciations.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

11.1 Glyphosate

Mme la Conseillère Lara Graz souhaite poser une question à la Municipalité s'agissant de l'utilisation des pesticides et insecticides.

« Comme vous le savez peut-être, le glyphosate, molécule herbicide développée par Monsanto, est classé depuis le 20 mars 2015 comme cancérigène probable par le centre international de recherche sur le cancer de l'OMS. De plus, un article, publié dans *International Journal of Environmental Research and Public Health*, démontre que les co-formulants entrant dans la composition des herbicides à base de glyphosate sont des perturbateurs endrocriniens. Des résidus de glyphosate ont d'ores et déjà été retrouvés dans plusieurs rivières du canton, dont la Venoge. Récemment, une carte de recensement de l'utilisation de pesticides dans les communes vaudoises et genevoises a été mise à jour et est disponible sur le site : ma-commune-zero-pesticide.ch.

Je constate qu'à ce jour la Commune de Savigny n'a pas répondu à cette enquête. Je serais donc reconnaissante à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1 **Utilisons-nous du glyphosate dans la commune ?**par exemple pour l'entretien des espaces verts ou des bords de route. Le glyphosate est vendu sous plusieurs noms commerciaux dont les principaux sont *Roundup*, *Resolva* ou *Capito*.
- 2 Dans le cas où la Commune utilise encore du glyphosate, existe-t-il un plan pour l'arrêt de son utilisation à court terme ?
 Merci dans ce cas de donner des informations concernant ce plan d'arrêt.
- 3 Utilisons-nous d'autres pesticides ou insecticides ? et si oui, existe-t-il un plan d'arrêt de leur utilisation à court terme ?

 Des alternatives existent et sont déjà utilisées dans plusieurs communes du canton : http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/desherbagealternatif-adalia.pdf ».

M. le Municipal Gilbert Regamey répond à Mme Graz, s'agissant de l'utilisation du glyphosate, *Roundup* ou *Capito*. « Nous utilisons, en complément, des produits contenant du glyphosate. Il s'agit cependant d'actions ciblées et en particulier sur les plantes du cimetière et du terrain de football. Elles sont traitées une à une ; le dosage prescrit est scrupuleusement respecté. L'impact de ce type de produit sur l'environnement ne nous a pas échappé et la Municipalité est sensible à la préservation de celui-ci. C'est pourquoi notre politique en matière de traitement des espaces verts a considérablement évolué au cours de ces dernières années. En effet, il y a cinq à six ans, le terrain de football était encore traité au tracteur. Désormais, ces produits sont utilisés au minimum et de façon très localisée et marginale.

Concernant le plan d'arrêt de l'utilisation de ces produits à court terme. Nous ne disposons actuellement pas de solution efficace et rationnelle pour combattre certaines plantes envahissantes. Au risque de remplacer un problème par un autre. Des procédés alternatifs émergent et nous en suivons attentivement le développement. Il s'agit notamment de traiter avec du gaz ou de la vapeur d'eau. Ces techniques présentent toutefois des inconvénients.

Elles ne sont pas efficaces contre certaines plantes envahissantes et nuisibles dans l'agriculture que chaque propriétaire a l'obligation d'éliminer. Il faut recommencer tous les quinze jours, ce qui n'est pas dans les moyens de nos ressources en personnel et nous estimons qu'un tel suivi nécessite environ une à deux personnes supplémentaires au sein du service de voirie. Au cimetière, la configuration des lieux n'est pas appropriée à ce procédé (cheminement entre les tombes dans lesquels il est difficile de manipuler du matériel).

Concernant l'utilisation de pesticides et d'insecticides et un plan d'arrêt de leur utilisation à court terme, nous traitons contre les guêpes, les mouches et les araignées au Refuge de La Planie et au Forum, sous le procédé de barrage anti-insectes. Il s'agit de produits bio ».

11.2 Le Courrier

M. le Conseiller Ralph Brühlmann relève qu'il y a une année, il a été décidé, dans ce Conseil, de distribuer un journal gratuitement. « Je souhaiterais savoir où on en est avec ça, quelle est l'expérience que l'on a fait avec ce journal ? »

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'il s'agit d'une question posée cette année par la Commission des finances, et dont il sera débattu le 2 décembre prochain. « Toutefois, à la question de savoir si la Commune en a retiré une plus-value, si l'on pense à une plus-value financière, par exemple, on ne peut pas dire que cela soit le cas. En revanche, il y a eu une plus-value au niveau de la population ; nous avons eu beaucoup de retours de toutes les franges de la population. Je peux citer l'exemple des personnes âgées ou de celles qui sont moins présentes au sein de la Commune mais qui sont très contentes de savoir ce qui se passe au niveau du district. Au niveau de la population, nous avons eu un retour favorable ».

M. le Conseiller Ralph Brühlmann souhaite qu'on lui rappelle le nom du journal dont il est question.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle qu'il y a deux journaux distribués gratuitement. Il y a le Savignolan et Le Courrier. « Je précise que pour le Savignolan, il y a une participation de la Commune qui apparaît au budget; mais ces personnes fournissent un énorme travail. Je vous invite vivement à le lire. Le journal sort quatre fois par année, plus un numéro spécial. C'est un journal qui reprend les activités de la Commune. Concernant le financement du journal Le Courrier, c'est différent, c'est au nombre de ménages sur la Commune de Savigny et c'est cette participation qui est dédiée au journal Le Courrier ».

11.3 Avenir de la poste à Savigny

Mme la Conseillère Josée Martin souhaiterait savoir si la Municipalité dispose d'informations concernant l'avenir du bureau de poste à Savigny. « En 2009, on comptait 3400 offices de poste dans toute la Suisse. Aujourd'hui, en 2016, on en compte 1400. On a pu lire dans la presse à fin octobre des articles pour le moins inquiétants, sur l'intention de La Poste de fermer 500 à 600 bureaux en Suisse.

Ces fermetures auraient lieu d'ici à 2020, c'est-à-dire dans les quatre prochaines années. Cette réduction est drastique et pourrait avoir un effet important sur la qualité des prestations à la population qu'offre un centre local comme celui de Savigny. De plus, par le passé, les Communes ont trop souvent été mises devant le fait accompli. Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- 1. La Municipalité a-t-elle connaissance des projets de La Poste pour notre Commune ?
- 2. La Municipalité a-t-elle l'intention de prendre contact avec La Poste afin d'anticiper les conséquences des décisions à venir et se constituer comme partie prenante des éventuels projets qui pourraient concerner la Commune ? »

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique qu'on a effectivement pu lire, dans la presse, l'annonce cette deuxième réduction des bureaux de poste. « Cette réduction est liée à une votation populaire de 2012 de la Loi sur la Poste. Il y avait également un élément, dans cette loi, qui impliquait que La Poste devait subvenir à la couverture de ses coûts. Cela a été accepté par la votation populaire du coup ils prennent des mesures qui ne sont pas forcément populaires. Leur argument pour fermer ces 600 offices postaux d'ici à 2020, c'est de les remplacer par des « agences » dans les commerces (épicerie, etc) ou du déplacement à domicile. Au niveau du district, ils ont déjà fait ces changements, lors des précédentes réductions d'offices postaux, on voit notamment à Mollie-Margot, où ils se déplacent à domicile. On voit ça aussi pour Essertes, Epesses, enfin ce type de hameaux plus petits. On voit que pour Bourg-en-Lavaux, tout a été centralisé à Cully. En ce qui concerne purement la Commune de Savigny, nous n'avons pas eu d'information comme quoi l'office postal ou le « 1073 » allait fermer.

Une initiative avait été déposée au Grand Conseil par un parlementaire qui demandait si le Conseil d'Etat pouvait trouver des mesures afin que les Communes soient plus informées et non pas mises devant le fait accompli. Il est vrai que certains offices postaux ont été fermés sans moyen de négociation. A l'heure actuelle, une Commune peut s'adresser à Postcom pour dire qu'elle n'est pas d'accord avec le fait que son office postal soit fermé. Toutefois, cette démarche n'a été acceptée qu'une seule fois. Toutes les autres n'ont obtenu qu'une fin de non-recevoir.

Enfin, vous mentionnez le fait que Savigny est une commune de « centre local ». C'est appréciation purement vaudoise, au niveau de l'aménagement du territoire, mais je pense que c'est tout de même un bon moyen, si vraiment il devait s'avérer que notre office postal soit dans la liste de ceux à fermer (ce qui n'était pas le cas dans les précédentes réductions). Il y a éventuellement Puidoux-Gare qu'ils envisagent de fermer. Pour Savigny on n'en a pas du tout connaissance mais on activera les moyens à disposition pour justifier le maintien de cet office postal, lorsqu'on pourra le faire, En effet, pour l'instant les offices postaux euxmêmes ne sont pas au courant. Ils le seront probablement au début de l'année prochaine ».

M. le Conseiller Marc Cornut indique qu'il ne rendra pas le questionnaire remis par le Bureau s'agissant de l'invitation au Cocktail-dînatoire du 2 décembre 2016, auquel il ne participera pas, étant donné qu'il n'en connaît pas le prix et d'où l'argent provient, puisqu'il avait été décidé de ne plus comptabiliser les jetons de présence. D'autre part, concernant les jetons de présence, il souhaiterait que ceux-ci lui soient remis de main à main.

Le Président prend acte de la décision de M. le Conseiller Marc Cornut.

Le Président clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21 h. 10.

Le président

C. Lavanchy

La secrétaire

M. Marro